

Le savez-vous, la meilleure saison pour débroussailler c'est l'automne !

A cette période la température extérieure est agréable pour travailler, la végétation est au repos et il est possible d'éliminer les déchets végétaux soi-même par compostage ou brûlage.

L'automne mais aussi l'hiver permettent d'appliquer correctement le débroussaillage en prenant soin de mettre à distance les arbres les uns des autres et en conservant, çà et là, des arbustes et buissons améliorant nettement la qualité paysagère des espaces débroussaillés.

Ce sont ces travaux, imposés par la réglementation* qui permettront aux habitants situés en forêt ou dans les 200 mètres proches des bois de se protéger contre les incendies en été.

Débroussailler sur un périmètre de 50 mètres autour des constructions et 10 mètres le long du chemin d'accès. C'est

aussi freiner la progression des incendies, limiter les effets des mises à feu accidentelles depuis les habitations et sécuriser l'accès aux bâtiments pour les secours.

Débroussailler enfin, c'est protéger les 74 000 hectares d'espaces naturels du Pays d'Aix ainsi que l'environnement et les paysages.

A chacun donc de se sentir responsable et de s'impliquer dans sa propre protection mais aussi dans celle des secours.

Plus d'informations : www.agglo-paysdaix.fr
www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr

* (voir arrêté préfectoral n°163 du 29/01/2007)